



# Aides financières pour la rénovation énergétique de l'habitat

## Propriétaires occupants Rhône et Métropole de Lyon

Mise à jour mai 2018 (LS)  
Fiche réalisée par HESPUL

## ➔ Quelles aides financières ?

1/4

Les propriétaires occupants disposent de diverses aides financières pour mener la rénovation énergétique de leur logement. Ce document est une synthèse des dispositifs existants. Il permet d'avoir une vision globale de l'existant mais **ne se substitue pas aux conseils** préalables des professionnels des Espaces Info-Energie pour être orienté vers les choix de travaux les plus pertinents.

### ▲ Conditions communes à toutes les aides financières

- Être **propriétaire occupant** du logement rénové à titre de résidence principale.
- Tous les travaux doivent être **réalisés par des professionnels qualifiés RGE**.
- Il s'agit de travaux de rénovation dans un **logement existant** (excluant les logements neufs, inférieurs à 2 ans).
- Des **caractéristiques techniques minimales** pour les matériaux et les systèmes sont à respecter.
- Pour les dispositifs soumis à conditions de ressources, pour des travaux réalisés en 2018, **le revenu fiscal de référence** est à prendre sur l'avis d'imposition 2017 (sur les revenus 2016) pour une demande faite avant le mois de juin ou sur l'avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017) pour une demande faite après le mois de juin. Tous les revenus du foyer fiscal sont à prendre en considération (par ex. les revenus imposables d'un enfant majeur encore à charge)

### ▲ Trouvez votre situation pour connaître le cumul de vos aides financières

Munissez vous de votre revenu fiscal de référence sur les revenus 2016 ou 2017\* pour déterminer votre situation, et reportez vous à la page n°2 :

\*Pour les personnes résidants à l'étranger en 2016 ou 2017, un justificatif de revenus sera demandé

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources du foyer		
	Situation A		Situation B
	"Ménages très modestes"	"Ménages modestes"	
1	< 14 508 €	< 18 598 €	> 18 598 €
2	< 21 217 €	< 27 200 €	> 27 200 €
3	< 25 517 €	< 32 710 €	> 32 710 €
4	< 29 809 €	< 38 215 €	> 38 215 €
5	< 34 121 €	< 43 742 €	> 43 742 €
Par personne sup.	+ 4 301 €	+ 5 510 €	+ 5 510 €

### ▲ Qu'est-ce qu'un bouquet de travaux ?

Certaines aides sont soumises à un « bouquet de travaux », cela signifie de réaliser plusieurs travaux de rénovation sur une courte durée. Cependant les types de travaux éligibles varient d'un programme d'aides à l'autre. Pour connaître plus précisément le détail des bouquets de travaux, **contactez un conseiller Info->Energie**.

## Un seul poste de travaux

Par exemple, je change mes fenêtres

Quelque soit le niveau de revenu

**Le Crédit d'impôt transition énergétique**

Entre 15 % et 30 % du montant éligible

**Certificats d'économies d'énergie**

Montant variable en fonction des travaux

**TVA à 5,5 %**

Pour les travaux éligibles au crédit d'impôt



Sous certaines conditions

**Aide de communes,  
Intercommunalités, métropole**

2/4

## Un bouquet de travaux

Par exemple, je change mes fenêtres et isole mes murs

### Situation A

**Les aides de l'ANAH**

De 10 à 50 % du montant des travaux + prime variant de 1600 à 2000 €

*Nous consulter pour les modalités*

**Le Crédit d'impôt transition énergétique**

Entre 15 % et 30 % du montant éligible

**Eco-Prêt à Taux Zéro**

Max 20 000€ ou Max 30 000€

**TVA à 5,5 %**

Pour les travaux éligibles au crédit d'impôt



Sous certaines conditions

**Aide de communes,  
intercommunalités, Métropole**

**Prêts à taux bonifiés**

Livret DD, 1 % logement, CAF, caisse de retraite..

## Un bouquet de travaux

Par exemple, je change mes fenêtres et isole mes murs

### Situation B

**Le Crédit d'impôt transition énergétique**

Entre 15 % et 30 % du montant éligible

**Certificats d'économies d'énergie**

Montant variable en fonction des travaux

**Eco-Prêt à Taux Zéro**

Max 20 000€ ou Max 30 000€

**TVA à 5,5 %**

Pour les travaux éligibles au crédit d'impôt



Sous certaines conditions

**Aide de communes,  
intercommunalités, Métropole**

**Prêts à taux bonifiés**

Livret DD, 1 % logement, CAF, caisse de retraite..

## ➔ Cas pratiques

Un foyer de 4 personnes, habite une maison des années 80 de 120 m<sup>2</sup>, chauffée au fioul, qui consomme environ **200 kWh/m<sup>2</sup>/an**. Leur revenu fiscal de référence (RFR) est de 40 000 €.

Type de travaux	Cas 1 : Remplacement des menuiseries	Cas 2 : Remplacement des menuiseries et isolation des murs
Montant des travaux	8 000 € TTC dont 1 500 € de pose	Menuiseries : 8 000 € TTC dont 1 500 € de pose Isolation des murs : 15 000 € TTC Total : 23 000 € TTC
Crédit d'impôt (CITE)	15 % de 6 500 € soit 975 €	30 % de 16 800 € (plafond) soit 5 040 €
TVA réduite	Taux de 5,5 % sur la fourniture et pose	Taux de 5,5 % sur la fourniture et pose
CEE	Entre 50 et 190 € (euros ou bon d'achat)	Entre 200 et 1 200 € (euros ou bon d'achat)
Eco-Prêt à Taux Zéro	Non éligible pour 1 poste de travaux	Emprunt maximal de 20 000 € sur 10 ans
Subventions totales	Entre 1 025 et 1 165 €	Entre 5 240 et 6 240 € + Eco-PTZ 20 000 €

3/4

## ➔ Est-ce rentable d'emprunter pour entreprendre une rénovation globale et performante ?

Un foyer de 4 personnes, habite une maison des années 80, de 120 m<sup>2</sup>, qui consomme environ **200 kWh/m<sup>2</sup>/an**. En 2014, cette consommation coûte 2 000 € par an contre 1 400 € en 2007, soit une augmentation de 6% par an. **Ce foyer souhaite réaliser 45 000 € de travaux pour passer à 50 kWh/m<sup>2</sup>/an** soit en basse consommation.

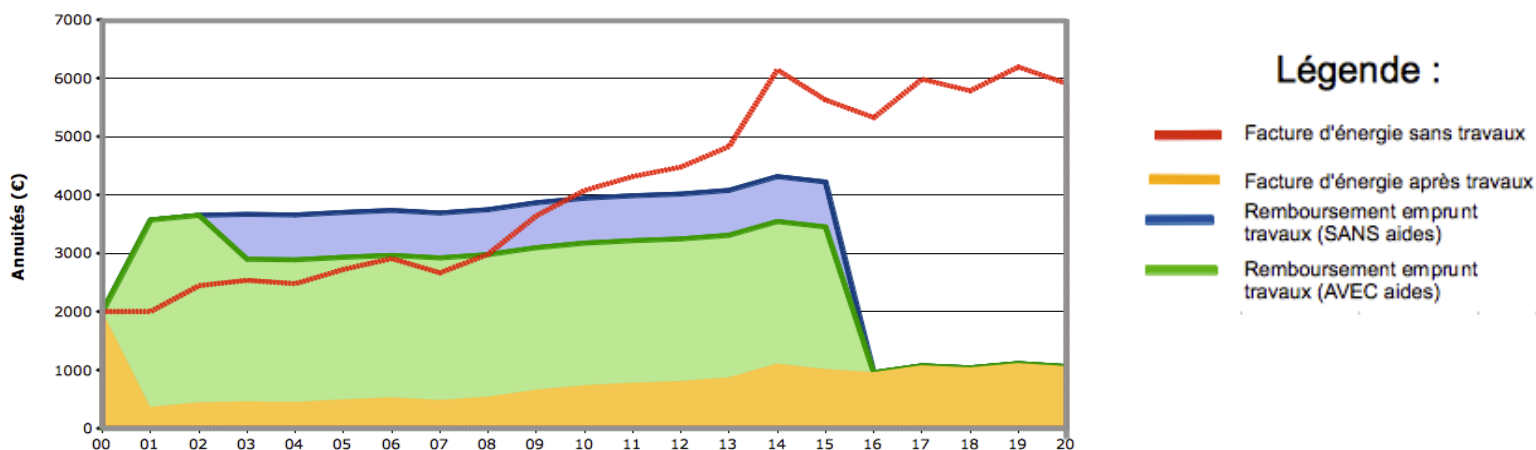
### Financement des travaux :

- 30 000 € d'eco PTZ
- 15 000 € à un taux d'intérêt de 2,5 %
- 10 000 € d'aides financières que le foyer touchera en totalité 1,5 an après la fin de ses travaux.

### Facture énergétique du foyer sur 20 ans avec 4 % d'augmentation par an

### Détail des travaux :

- 15 000 € d'isolation par l'extérieur,
- 8 000 € de changement de menuiserie,
- 2 500 € d'isolation du plancher bas,
- 2 500 € d'isolation de combles,
- 4 500 € pour une chaudière performante,
- 4 000 € pour une ventilation double flux
- 3 500 € de travaux induits (reprise de décoration)
- 5 000 € d'accompagnement, coordination chantier, ect



Effectuez votre propre simulation sur [ecorecover.org](http://ecorecover.org)

Il faut quelques années pour que les économies d'énergies compensent le remboursement du prêt.

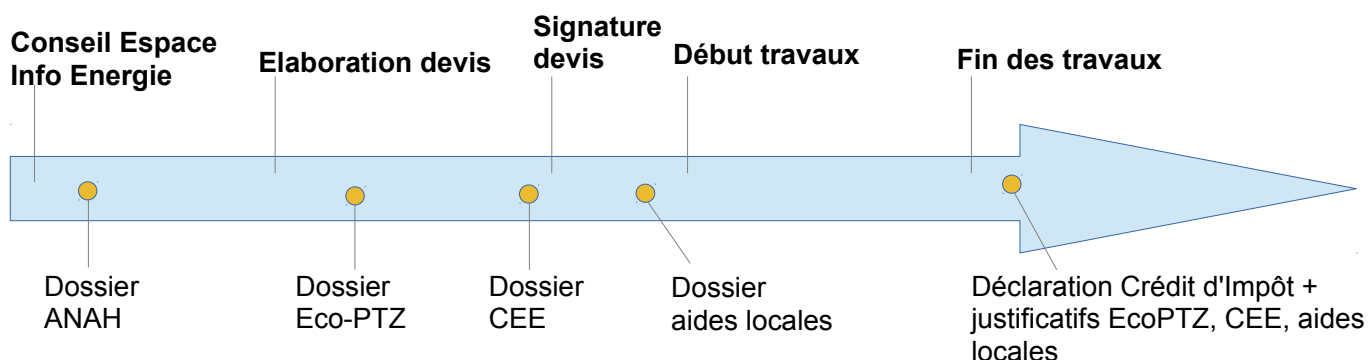
**Avec aides financières:** en moyenne sur les 5 premières années le bâtiment rénové coûte **36€** de plus par mois.

**Sans aides financières:** en moyenne sur les 5 premières années le bâtiment rénové coûte **107€** de plus par mois.

Au bout de 15 ans, lorsque le foyer aura remboursé les prêts, la facture énergétique du logement ne sera plus que d'environ 1000 €/an, au lieu de plus de 5000 €/an si il était resté dans la situation actuelle.



## Quand demander les aides financières ?



4/4

## Estimez vos dépenses et vos aides

Travaux	Montant
Isolation de la toiture	
Isolation du plancher bas	
Isolation des murs	
Changement des menuiseries	
Ventilation	
Production de chauffage	
Production d'eau chaude sanitaire	
<b>Total travaux</b>	

Aides financières	Montant
ANAH + Prime Habiter Mieux	
Crédit d'impôt Transition Energétique	
Certificats d'Economie d'Energie - CEE	
Aides de certaines communes	
Eco Prêt à Taux Zéro	
Appel à projet de la région Rhône-Alpes	
Autres (accessibilité, retraites...)	
<b>Total subventions</b>	